

jeudi 22 Septembre 2022 - n°359

**Gestion** - Les finances locales fortement impactées selon les premières estimations de La Banque Postale pour 2022

**Interview de la semaine** - Trois questions à Hiba Farès, Présidente du directoire de RATP Dev

**Transport** - Le Gouvernement relance un plan vélo doté de 250 millions d'euros

**Initiative en ligne** - La reconversion de l'école Pasteur d'Albi, un projet exemplaire d'Action Cœur de Ville

**Energie** - Les préfets doivent accélérer les énergies renouvelables

**Energie** - La Cour des comptes veut que les collectivités ne puissent plus mobiliser le médiateur de l'énergie

**Environnement** - Appel à candidatures Pavillon Bleu 2023

**Habitat** - S'inscrire au séminaire : Les défis économiques du foncier et du logement abordables

**Social** - Villes de France, partenaire de la journée nationale citoyenneté et fraternité le 15 octobre 2022

**Habitat** - Atelier sur le logement des réfugiés le 20 octobre prochain

## GESTION

### Les finances locales

Tendances 2022 par niveau de collectivités locales



## Les finances locales fortement impactées selon les premières estimations de La Banque Postale pour 2022

La Banque Postale, partenaire de *Villes de France*, a présenté cette semaine sa note sur les tendances 2022 des collectivités locales.

L'année 2022 serait marquée pour les collectivités locales par de nouvelles tensions sur l'épargne brute qui serait en repli de 4,4 %, en raison d'une inflation élevée. Les dépenses de fonctionnement progresseraient ainsi plus vite que les recettes (+ 4,9 % contre + 3,2 %).

La croissance des dépenses de fonctionnement serait soutenue par des charges à caractère général en hausse de 11,6 %, et des frais de personnel en hausse de 4,1 %.

Les recettes de fonctionnement bénéficieraient :

- de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales et d'une légère utilisation du levier fiscal,
- d'une hausse de la TVA de l'ordre de 9 %.

Les dépenses d'investissement seraient en progression de 6,9 %, croissance à analyser au regard de la hausse des coûts de la construction. Ces dépenses seraient financées par un nouveau recours à l'emprunt de 21,5 milliards d'euros. Leur encours de dette progresserait de 1,6 % pour atteindre en fin d'année 203,7 milliards d'euros.

[Téléchargez la note de conjoncture](#)

## INTERVIEW DE LA SEMAINE



### Trois questions à Hiba Farès, Présidente du directoire de RATP Dev

*L'accès à la mobilité et la décarbonation des transports constituent deux défis majeurs des espaces périurbains. Les autorités organisatrices de la mobilité sont ainsi amenées à développer et promouvoir des solutions de transport collectif innovantes, capables de répondre aux spécificités de ces territoires pluriels. Tel est notamment le cas du transport à la demande, formule plébiscitée pour sa*

*souplesse et son potentiel d'ajustement. Hiba Farès, Présidente du directoire de RATP Dev, qui assure l'exploitation et la maintenance de réseaux de transports en France et à l'étranger, répond à nos questions.*

**L'accès aux transports en commun demeure un enjeu important dans certaines zones d'habitation périurbaines. Pour y répondre, le transport à la demande (TAD) connaît un essor sans précédent. Quelles solutions RATP Dev propose-t-elle dans les territoires peu denses ?**

Depuis sa création, RATP Dev est animée par une ambition forte : donner à toutes et à tous un accès à des solutions de mobilité quotidienne de qualité. C'est pourquoi nous développons des réseaux de transports publics urbains modernes et performants qui associent des modes complémentaires pour les zones périurbaines peu denses,

notamment grâce aux outils numériques.

Dans chaque agglomération où nous opérons, nous imaginons un bouquet de mobilités adapté aux spécificités des territoires moins denses qui la composent. Cela permet de lutter contre les « zones blanches » déconnectées du réseau de transport principal et du dynamisme des autres bassins de vie. A ce titre, le TAD, qui se situe à la frontière entre les transports réguliers et les nouvelles mobilités, s'est imposé comme l'un des instruments indispensables de notre offre, et comme l'une de nos expertises.

Les solutions de TAD mises en œuvre par RATP Dev sont multiples et conçues sur-mesure pour nos clients. Nous proposons aux voyageurs une offre de transport flexible multi-destinations, simple d'usage grâce à un système de réservation par application mobile, mais aussi régulière et ponctuelle. La régularité et la ponctualité sont essentielles. Il s'agit de rassurer nos voyageurs en leur garantissant plusieurs passages par jour ainsi que le respect de l'horaire d'arrivée. De même, le TAD peut être ajusté en fonction des besoins particuliers liés à chaque bassin de vie : desserte de services ou de commerces, rabattement vers des pôles multimodaux ou encore déplacement nocturne. Le potentiel du TAD est presque infini ! Plusieurs collectivités telles que le Grand Reims, Aix-les-Bains et Vienne nous ont déjà fait confiance pour déployer cette formule innovante.

### **Le TAD n'est-il pas une solution coûteuse pour les collectivités territoriales ?**

Un TAD bien conçu est une solution accessible pour une autorité organisatrice de la mobilité.

Avant de mettre en place un TAD, nous réalisons une analyse très fine du territoire, à l'échelle des bassins de vie. Afin d'imaginer la solution la plus efficiente, nos équipes étudient la nature, la finalité et le volume des déplacements à réaliser. Une expérimentation peut également compléter ce dispositif.

Pour des raisons évidentes de coûts, le TAD doit rester un transport en commun mutualisé et éviter de se transformer en une solution excessivement personnalisée qui s'apparenterait à un service de taxi. Chez RATP Dev, nous souhaitons faire du TAD une solution de transport public dynamique, réactive et collective, capable de concilier les impératifs d'un service public (régularité, ponctualité, accessibilité) et une grande facilité d'usage pour les voyageurs. L'optimisation du TAD - nombre d'utilisateurs et gestion efficace des réservations - permet de garantir la stabilité des coûts.

### **En quoi le numérique permet-il d'optimiser le TAD en zones peu denses ou rurales ?**

Le numérique continue de révolutionner le secteur de la mobilité. Le transport collectif et a fortiori le TAD n'y échappent pas. L'intelligence artificielle permet d'ajuster en temps réel la quantité et le trajet des navettes en circulation, tout en offrant aux voyageurs un temps de réservation de plus en plus court grâce aux applications mobiles ou aux sites Internet.

Le numérique nous permet ainsi de déployer des solutions de TAD extrêmement flexibles. Cela garantit une véritable efficacité aux autorités organisatrices, mais aussi l'opportunité de réellement désenclaver certains territoires périurbains en proposant une solution de mobilité très performante et accessible à tous.

## **TRANSPORT**



### **Le Gouvernement relance un plan vélo doté de 250 millions d'euros**

Fort du succès du plan « Vélo et mobilités actives » lancé en 2018, un nouveau plan a été dévoilé en début de semaine, afin de redoubler d'effort pour définitivement inscrire le vélo dans le quotidien de tous les Français.

#### **Gouvernance renforcée**

La politique en faveur des mobilités actives adopte une logique transversale forte. Sous le pilotage de la Première ministre, un comité interministériel du vélo et des mobilités actives est mis en place et réunira l'ensemble des ministres concernés. Le premier comité interministériel du vélo et des mobilités actives se réunira à l'automne prochain pour présenter l'ensemble des mesures du plan vélo et mobilités actives. Il se réunira ensuite tous les six mois pour suivre l'avancée du plan.

#### **Trois objectifs**

Le plan vélo et mobilités actives 2022 2027 poursuit trois objectifs principaux :

**Faire du vélo et de la marche une alternative attractive** à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité, et combiné aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances.

- **Priorité au développement des infrastructures cyclables** : le fonds mobilités actives est reconduit, dans une logique de contractualisation avec les collectivités, pour s'assurer que les investissements sont ciblés et efficaces. Il sera doté de 250 millions d'euros pour l'année 2023 ; 200 millions d'euros seront dédiés aux infrastructures et 50 millions d'euros pour le stationnement, essentiel pour la sécurité des équipements.

- **Priorité à la sécurité** : la sécurité des cyclistes sera renforcée, à travers les infrastructures et la prise en compte du vélo dans l'espace public, et la poursuite du marquage et de l'inscription des nouveaux vélos au registre national d'immatriculation.

- **Priorité aux déplacements du quotidien** : le déploiement du forfait mobilité durable, renforcé à l'été, sera poursuivi en faveur du vélo, de même que les aides à l'achat.

**Faire du vélo un levier pour l'économie** en accompagnant l'écosystème des acteurs français.

- Priorité au développement d'une filière industrielle : accompagnement à la création d'une véritable filière, qui va de l'assemblage au recyclage, en passant par la réparation et les services. L'Etat encouragera la recherche et l'innovation, et le développement des formations adéquates pour répondre aux nouveaux usages et besoins. 2,7 millions de vélos ont en effet été vendus en 2021 en France, c'est de loin le moyen de transport le plus vendu ; 800 000 ont été assemblés en France, le Gouvernement souhaite porter ce chiffre à 1 million par an. Les projets de développement du vélo-tourisme pour faire de la France la première destination mondiale du vélo-tourisme en 2030, sont également poursuivis.

**Rendre le vélo accessible à toutes et tous**, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

- Priorité à l'apprentissage : le « *savoir rouler* » à vélo, dont l'objectif est d'inscrire le vélo comme savoir fondamental pour les élèves du primaire, a permis de former 160 000 enfants depuis sa mise en place ; le Gouvernement souhaite porter ce chiffre à l'intégralité d'une classe d'âge, soit plus de 800 000 enfants chaque année.

- Priorité à la santé : la promotion des mobilités actives et les solutions de vélos adaptés sera placée au cœur des politiques de santé publique, dans une logique de prévention, notamment dans la lutte contre la perte d'autonomie.

[Téléchargez le dossier de presse](#)

## INITIATIVE EN LIGNE



### La reconversion de l'école Pasteur d'Albi, un projet exemplaire d'Action Cœur de Ville

Le 20 septembre 2022, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, maire d'Albi et présidente de la communauté de l'agglomération de l'Albigeois, a reçu Rollon Mouchel-Blaisot, préfet et directeur du Programme « *Action cœur de ville* », dans les locaux de l'ancienne école Pasteur à Albi, en présence du préfet du Tarn François-Xavier Lauch. Cette rencontre officielle intervient dans le contexte du prolongement du programme Action Cœur de Ville jusqu'en 2026. Le projet de reconversion de l'école Pasteur, fermée en 2013, a pour objectif de redynamiser le centre-ville autour du programme Action Cœur de Ville en créant un lieu de vie et d'échanges tout en redonnant vie au bâtiment. Ce projet se situe au cœur du centre historique d'Albi, proche de la Cité épiscopale et de la cathédrale, dans un secteur sauvegardé, et prévoit l'accueil de deux commerces, un atelier, et des logements. Cette reconversion comprend une part de réhabilitation et une autre de déconstruction construction, et porte des ambitions environnementales fortes, avec des matériaux issus du réemploi et de ressources locales, des équipements performants et une implication des usagers. Elle s'engage sur la réduction de l'effet îlot de chaleur et sur la réutilisation de l'eau de pluie. Elle marque aussi par sa volonté de préserver la biodiversité du site, en adaptant la construction de façon à pouvoir préserver un tilleul présent sur les lieux.

(Crédits photo © *Mirage Visual*)

-En savoir plus sur la visite du 20 septembre 2022, [article de La Dépêche du Midi](#)

-En savoir plus sur l'opération de l'ancienne école Pasteur à Albi (source « *Envirobat Occitanie* »)

## ENERGIE



### Les préfets doivent accélérer les énergies renouvelables

Une instruction adressée aux préfets leur demande d'accélérer les projets d'énergies renouvelables et vise à organiser la répartition et le délestage des consommations énergétiques. Les préfets doivent rassembler préventivement les données locales de consommations énergétiques des entreprises et autres acteurs du territoire, ils sont également invités à établir une liste prioritaire en termes de délestage et de protection des acteurs locaux. Concernant les énergies renouvelables, 15 gigawattheures de projets doivent être traités prioritairement en facilitant et accélérant le traitement des dossiers. Sauf exception, l'instruction ne doit pas dépasser deux ans et les préfets sont même incités à ce que cela se fasse en 18 mois. Plus généralement, les représentants de l'Etat doivent renforcer l'acceptabilité des énergies renouvelables et réunir régulièrement les acteurs de l'énergie pour les informer et sensibiliser sur l'état des lieux de la crise énergétique actuelle.

## ENERGIE



### La Cour des comptes veut que les collectivités ne puissent plus mobiliser le médiateur de l'énergie

Dans son rapport sur le Médiateur national de l'énergie, la Cour des Comptes a pour première recommandation « *d'exclure le recours au médiateur national de l'énergie par les collectivités territoriales* ». Le champ de compétence du MNE a été à plusieurs reprises élargi depuis 2013 tant sur les acteurs et les énergies concernés que sur le type de litiges. La loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique plus sobre et l'article L 122-1 du code de l'énergie ont permis la saisine par les collectivités locales mais la cour relève que « *la compétence du MNE pour de tels litiges ne va pas de soi dès lors qu'ils portent sur l'application de contrats conclus dans le cadre de marchés publics, pour lesquels les collectivités agissent comme des professionnels* ». Toutes les collectivités doivent être exclues de la possibilité de recours selon la Cour des comptes car « *les plus petites collectivités, dont les moyens sont plus modestes, pouvant disposer, quant à elles, des services des intercommunalités pour se prémunir contre d'éventuels litiges* ». Dans sa réponse, le médiateur de l'énergie soutient cette recommandation en invitant toutefois à préserver la possibilité de recours pour les plus petites collectivités à l'image des possibilités pour les micro-entreprises.

[Accéder au rapport](#)

[Accéder à la réponse du médiateur](#)

## ENVIRONNEMENT



### Appel à candidatures Pavillon Bleu 2023

Le Pavillon Bleu, dont est notamment partenaire *Villes de France*, valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité. Toutes les communes ayant un point de baignade surveillé et/ou port de plaisance pourront déposer une demande de labellisation. Les candidatures pourront être déposées du 3 octobre jusqu'au 25 novembre 2022. Sous l'égide de la Fondation Teragir, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance, qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité. Monsieur Ghislain Fenouil, le nouveau Responsable du programme Pavillon Bleu est à la disposition des adhérents de *Villes de France* pour tous les renseignements relatifs à cette édition.

[Plus d'info](#)

Rendez-vous sur l'[espace professionnel](#) ; et inscrivez-vous gratuitement pour accéder au dossier de demande de labellisation.

## HABITAT



### S'inscrire au séminaire : Les défis économiques du foncier et du logement abordables

Un large collectif d'acteurs de la politique du logement, du foncier et de la recherche a lancé cette année le programme de recherche intitulé « *Les défis économiques du foncier et du logement abordables (2022-2025)* ». A la suite d'un appel à propositions de recherche, et en complément d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné aux acteurs des territoires, le jury du programme a sélectionné avant l'été six équipes issues d'institutions universitaires de premier plan. Le Réseau des Acteurs de l'Habitat invite au séminaire de lancement du programme organisé le 11 octobre 2022 de 9h30 à 16h30 à la Grande Arche de la Défense (Paris). Ce sera l'occasion pour les six équipes de recherche de venir présenter leurs projets auprès de la communauté d'acteurs et de chercheurs réunis dans le cadre de ce programme. Les échanges auront aussi pour but de présenter et de discuter les dispositifs de gouvernance, d'accompagnement et de valorisation de la recherche qui seront déployés par ses promoteurs tout au long des trois prochaines années. Sont invités à participer au séminaire, les commanditaires et partenaires nationaux du programme de recherche ; les acteurs ayant répondu à l'AMI (collectivités territoriales, organismes Hlm, agences d'urbanisme, EPF, aménageurs...) ainsi que les membres des six équipes de recherche et leurs partenaires locaux. La participation au séminaire est sans frais mais l'inscription

est obligatoire. Ce partenariat de recherche est notamment mené en partenariat avec les quatre associations d'élus suivantes : Association des petites villes de France, France Urbaine, Intercommunalités de France et *Villes de France*.

Pré-programme et les modalités d'inscription

## SOCIAL



### Villes de France, partenaire de la journée nationale citoyenneté et fraternité le 15 octobre 2022

Afin de répondre à un besoin de vivre-ensemble, l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) organise la journée nationale citoyenneté et fraternité (JNCF) le 15 octobre 2022 en partenariat avec de nombreuses associations dont *Villes de France* et sous le haut patronage du Président de la République.

Cette journée sera l'occasion pour les villes participantes d'initier de nombreuses démarches pour permettre aux habitants de se retrouver. Si l'organisation d'une journée citoyenne pour améliorer le cadre de vie est une action emblématique de cet événement, de nombreuses initiatives permettront de mobiliser les habitants (expositions, boîtes à idées,...).

A ce jour, plus de 7 000 actions sont déjà programmés lors de cette journée. Pour aller plus loin dans la démarche, [une charte municipale de la citoyenneté et de la fraternité \(lien PDF\)](#) pourra être signée par les maires volontaires.

## HABITAT



### Atelier sur le logement des réfugiés le 20 octobre prochain

Dans le cadre de la Semaine de l'intégration qui se déroulera du 17 au 21 octobre, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) invite notamment les adhérents de *Villes de France* à son atelier sur le thème de l'accès au logement des réfugiés : enseignements des crises. Cet événement aura lieu le 20 octobre 2022, de 14 heures à 18 heures, à l'auditorium

de la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France (5 Rue Leblanc 75015 Paris). À travers les réflexions, l'expérience et les témoignages des acteurs institutionnels, associatifs, et plus largement de nos différents partenaires, l'objectif de cet atelier est d'effectuer un état des lieux des actions menées en faveur de l'accès au logement des réfugiés et de déterminer ensemble les enseignements des crises qui ont rythmé cette dernière année. À cette occasion, deux tables rondes sur les enjeux de la mobilité géographique des bénéficiaires de la protection internationale et sur la participation citoyenne par l'hébergement citoyen des réfugiés nous permettront collectivement d'identifier les bonnes pratiques.

S'inscrire

Edité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérous  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban, Anaëlle Chouillard  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi